

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 34 (1988)

Heft: 2

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES FÉDÉRALES



Le Conseil fédéral aux Jeux olympiques

Le Conseil fédéral a accepté l'invitation qui lui a été transmise par M. Juan Antonio Samaranch, président du comité international olympique, et a décidé de se faire représenter officiellement par un de ses membres aux cérémonies d'ouverture des jeux de Calgary et de Séoul.

C'est M. Adolf Ogi qui ira au Canada le 13 février pour l'ouverture des jeux d'hiver. M. Jean-Pascal Delamuraz pour sa part se rendra en Corée du sud le 17 septembre pour la 24^e Olympiade.

C'est à Séoul que le comité international olympique désignera les lieux où se dérouleront les jeux de 1996, décision très attendue en Suisse puisque Lausanne a posé sa candidature pour les jeux d'hiver.

Nouvelle édition de «La Confédération en bref»

Le service d'information de la chancellerie fédérale vient de publier l'édition 1988 de « La Confédération en bref », opuscule gratuit qui donne une vue d'ensemble de l'organisation de l'administration, du parlement et du gouvernement. La brochure tient compte des derniers changements et mentionne en annexe les autres documents gratuits à disposition du public et des écoles. L'an passé, 150 000 exemplaires ont été distribués.

Nouveaux consuls de Suisse

Le département fédéral des affaires étrangères a fait connaître les nominations suivantes : M. Max Inheder comme

consul général de Suisse à Vancouver, M. Egmond Frei comme consul de Suisse à Annecy, et M. René Fattot actuellement à Paris comme consul général de Suisse à Casablanca.

... et cantonales

Schaffhouse tableaux à louer

Le prêt d'œuvres d'art à des particuliers, une pratique déjà répandue dans de nombreux pays européens, s'introduit peu à peu dans la vie culturelle suisse. Ce service aux amateurs y est si récent que chaque nouvelle « artothèque » doit recourir à une importante publicité. Schaffhouse fait bande à part : depuis une vingtaine d'années, la Société d'art locale annonce avec un simple talon ses « Actions de prêts d'œuvres ».

Les conditions sont tellement connues des 750 membres payants de la Société d'art que cette dernière ne les mentionne même plus. La durée de prêt est de trois ans. Le montant correspond à peu près aux primes d'assurances, soit 40 francs pour une œuvre d'une valeur jusqu'à 1 500 francs, 80 francs jusqu'à 5 000 francs et 120 francs pour les tableaux plus chers. Avec un peu de chance, on peut ainsi accrocher chez soi pour 80 francs un dessin original de Max Gubler, ou même pour 120 francs un tableau d'Adolf Herbst, d'une valeur de 20 000 francs.

Le hasard intervient cependant dans la répartition des œuvres. Le jour des actions de prêts, la prochaine aura lieu le 12 mars, les amateurs d'art attendent à la porte du Musée de tous les Saints. Quatre talons d'inscription sont alors tirés d'un chapeau et le premier groupe d'heureux élus peut alors pénétrer

dans la salle d'échanges et faire son choix parmi les quelque 80 tableaux et dessins mis en location. Le rituel est répété tous les quarts d'heures jusqu'à ce que tous les intéressés soient servis, aient donné leur adresse et se soient acquittés de leurs taxes.

Aucune condition ne régit le traitement et le lieu d'accrochage des œuvres. Le président de la Société d'art, Eric Pfister, dit ne vouloir priver personne des joies de l'art par des prescriptions restrictives. Il ajoute que les œuvres peuvent être nettoyées si nécessaire. Le prêt ne peut être compromis que par les besoins des expositions. La Société d'art se montre aussi compréhensive si l'un de ses membres ne peut plus se séparer d'une œuvre. L'amateur peut ainsi, sous certaines conditions, acquérir « son » tableau.

Deux sociétés pourvoient à Schaffhouse les collections du Musée de tous les Saints. L'une, l'Association des amis de l'art de Schaffhouse dont les membres paient une cotisation annuelle de 100 francs, fait œuvre de mécénat et complète les collections classiques du musée. L'autre, la Société d'art, s'est assignée pour tâche l'acquisition d'œuvres modernes - actuellement quelque 400 tableaux, dessins et sculptures. Ses membres, qui versent 50 francs par an, bénéficient par ailleurs de l'entrée gratuite au Musée de tous les Saints et aux Halles d'art moderne de Schaffhouse, ainsi qu'aux musées des Beaux-Arts de Bâle, Berne, Zurich, Aarau, Lucerne et Olten.

Le secrétaire général de l'OCDE à Berne

Le secrétaire général de l'Organisation de coopération

et de développement économique (OCDE), M. Jean-Claude Paye, a fait une visite officielle à Berne. Il a rencontré de nombreux interlocuteurs, dont quatre conseillers fédéraux à la mi-janvier.

Après avoir été accueilli par le secrétaire d'Etat Franz Blanckart, M. Paye a eu des entretiens avec le conseiller fédéral Flavio Cotti. L'office fédéral des affaires économiques extérieures a ensuite organisé un débat auquel ont pris part de nombreux fonctionnaires de l'administration ayant à s'occuper de l'OCDE. La journée a pris fin par un entretien avec M. Pierre Languetin, président de la direction générale de la Banque nationale. M. Paye a rencontré successivement les conseillers fédéraux René Felber, Otto Stich et Jean-Pascal Delamuraz. Avec ce dernier, il a pris part à une séance de travail consacrée surtout à l'agriculture. Des parlementaires suisses étaient présents. L'OCDE groupe 24 pays industrialisés. M. Jean-Claude Paye, qui est Français, est en fonction depuis 1984.

Nouveau directeur de l'office fédéral de la justice

Le conseil fédéral a nommé directeur de l'office fédéral de la justice M. Heinrich Koller, 47 ans, actuellement vice-directeur du service juridique de Ciba-Geigy à Bâle. M. Koller est titulaire d'une licence ès sciences économiques de l'université de Saint-Gall et d'un doctorat en droit de l'université de Bâle. Il est juge suppléant à la cour d'appel du canton de Bâle-Ville.

M. Heinrich Koller était le candidat proposé par le département de justice et police qui, auparavant, avait en vain sollicité plusieurs professeurs d'université. Les modalités de son traitement et de son admission à la caisse de pension ont été approuvées également par la délégation des finances des chambres.

M. Koller succède à M. Joseph Voyame, qui prend sa retraite.

« Dictionnaire historique de la Suisse » organisation constituée

Sous la présidence de l'ancien conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, l'organisation institutionnelle du nouveau « Dictionnaire historique de la Suisse » a été constituée à Berne. Marco Jorio, 36 ans, a été nommé rédacteur en chef de cette publication, qui s'étalera sur 15 ans, a-t-on indiqué à Berne. Le travail a commencé en janvier 1986 par la formation des douze rédactions centrales et le premier tome devrait paraître en 1992.

Cette œuvre qui paraîtra dans les trois langues officielles comptera douze volumes et fera le point de l'histoire de toute la Suisse, au vu de l'état actuel des connaissances. Il remplacera l'ancien « Dictionnaire historique et biographique de la Suisse ». Les Chambres ont approuvé les premiers crédits de 34 mio de francs au cours des sessions d'été et d'automne derniers. Parallèlement, une banque de données sur l'histoire suisse sera mise sur pied.

La Fondation du « Dictionnaire historique de la Suisse » a été créée par la Société générale suisse d'Histoire et l'Académie suisse des sciences humaines. Treize personnes font partie du conseil de fondation. Marco Jorio a étudié l'histoire suisse ainsi que l'histoire et la littérature françaises. Il a été assistant d'histoire à l'université de Fribourg. Il est responsable du projet depuis 1985.

Visite en Suisse du nouveau directeur général de l'Unesco

La Suisse peut jouer un « rôle important » au sein de l'UNESCO, a déclaré à la presse à Berne, M. Federico Mayor, nouveau directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. M. Mayor était en visite officielle à Berne non seulement pour s'informer de la position de la Suisse vis-à-vis de l'organisation, a-t-il déclaré, mais aussi pour étudier les possibilités de la Confédération de renforcer ses relations avec l'UNESCO, dont elle est membre depuis 40 ans.

M. Federico Mayor a eu des entretiens avec les conseillers fédéraux Flavio Cotti et René Felber, ainsi qu'avec M. Franz Muheim, directeur des organisations internationales au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il avait également rencontré des membres de la Commission nationale pour l'UNESCO.

La délégation suisse à la Conférence générale de l'UNESCO, en octobre dernier à Paris, avait suggéré de mettre sur pied un conseil de « sages » qui réfléchirait sur l'avenir de l'organisation, en proie à de graves difficultés financières. Cette importante suggestion, a déclaré M. Mayor, commence à prendre forme. En outre, M. Mayor a déclaré aux membres de la Commission nationale pour l'UNESCO qu'il souhaitait une « approche imaginative » car l'UNESCO a besoin de « nouvelles solutions » pour affronter la crise qu'elle traverse.

Au cours de ces dernières années, 800 employés de l'UNESCO ont été licenciés. Quelque 200 autres vont probablement l'être prochainement, mais M. Mayor a expliqué qu'il souhaitait réduire ce chiffre en essayant, par exemple, de proposer des contrats de travail plus courts. D'autres mesures d'austérité ont été prises, telle que la réduction de 50 % de la documentation, a ajouté M. Mayor.

Concernant en particulier le retrait de l'UNESCO des Etats-Unis et la Grande-Bretagne, au milieu des années huitante, M. Mayor a souligné que des

réactions encourageantes avaient été enregistrées après le souhait unanime formulé par la conférence générale de voir les Etats-Unis et la Grande-Bretagne réintégrer l'organisation. La Suisse notamment, « berceau de multilateralisme », peut jouer un rôle important dans le retour de ces deux pays, a ajouté M. Mayor. Le directeur général de l'UNESCO a déclaré à ses interlocuteurs qu'il souhaitait un accroissement de la participation de la Confédération aux programmes de l'organisation, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la mise sur pied d'un réseau international d'alarme en matière d'environnement. Il a notamment évoqué la possibilité d'une participation accrue de la Suisse dans l'aide humanitaire, et le rôle qu'elle pourrait jouer dans la définition de la politique d'avenir des universités.

Enfin, M. Mayor a déclaré à ses interlocuteurs qu'il entendait redonner une plus grande liberté au Bureau international d'éducation (BIE), rattaché depuis 1968 à l'UNESCO et dont le siège est à Genève. De son côté, le DFAE a initié un « processus de revitalisation » du BIE, qui devrait se faire à travers les efforts conjugués des autorités genevoises, des milieux cantonaux de l'éducation et de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA).

Etrangers en Suisse le million bientôt dépassé

La proportion d'étrangers par rapport à l'ensemble de la population résidant en Suisse est passée à 15 % à la fin du mois de décembre 87, contre 14,7 % une année auparavant. En chiffres absolus il s'agit de 978 737 personnes, soit 22 755 ou 2,4 % de plus qu'une année auparavant. Bien que la barre du million soit en voie d'être dépassée, le directeur de l'Office fédéral des étrangers (OFE) Alexandre Hunziker estime que la situation n'est pas alarmante puisque la progression est due essentiellement à la bonne santé de notre économie.

La statistique ne comprend ni les demandeurs d'asile (environ 25 000), ni les fonctionnaires internationaux (env. 30 000), ni les saisonniers (14 787), ni les

frontaliers (133 219) ni, évidemment, les travailleurs au noir. La barre du million serait largement dépassée si l'on en tenait compte. La statistique comprend en revanche les 30 195 réfugiés reconnus comme tels.

Depuis 1977, la proportion d'étrangers en Suisse oscille entre 14 et 15 % après avoir atteint un record de 16,8 % en 1974/75 et dépassé la barre du million. Sitôt après est venue la récession due au choc pétrolier et quelque 180 000 étrangers ont quitté la Suisse. Depuis 1979, leur nombre progresse régulièrement, mais l'augmentation de 2,4 % enregistrée l'année dernière est la plus élevée depuis 8 ans.

Selon M. Hunziker cette progression est à mettre en relation avec la situation économique. Le marché de l'emploi étant pratiquement asséché en Suisse, l'économie est condamnée à faire appel à de la main-d'œuvre étrangère. La preuve en est que si en 1982 les cantons n'utilisaient que 61 % de leurs contingents, en 1987 ils en ont utilisé 96 %. Par ailleurs, il faut tenir compte de la transformation en 1987 de 9 587 permis saisonniers en permis annuels et du regroupement familial qui en a déclenché (21 000 personnes), mesure qui a donc provoqué à elle seule une augmentation de quelque 30 000 unités.

Neutralité suisse incompatible avec l'adhésion à la C.E.E. selon M. Delamuraz

Contrairement à d'autres pays, la Suisse dispose d'un statut de neutralité incompatible avec une adhésion totale à la CEE, selon M. Jean Pascal Delamuraz.

« La constatation que la Suisse jouit depuis près de deux siècles de la plus ancienne neutralité au monde, une servitude qu'elle a toujours strictement respectée, me fait arriver à cette conclusion », déclare dans une interview publiée par le quotidien « Tages Anzeiger » le chef du Département fédéral de l'économie publique.

La démocratie directe et les droits qui lui sont liés, l'initiative populaire et le référendum, seraient également compromis du fait d'une adhésion de la Suisse à la CEE, ajoute M. Delamuraz. Ce dernier affirme en être conscient : le prix à payer pour maintenir cette indépendance sera élevé, « des temps plus durs nous attendent ».